Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 55/1964 (1964)

Artikel: Jura bernois
Autor: Rebetez, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115192

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

part, assurer une plus grande continuité du rectorat et, d'autre part, donner à l'Université quelques grandes commissions permanentes qui prépareront les décisions du Sénat dans des domaines aussi variés que les finances et l'administration, la vie sociale des étudiants, la prospective, etc... Nous reviendrons plus en détail dans notre prochaine chronique sur cet aspect du problème.

* * *

Parmi les nombreux faits nouveaux qui ont marqué cette année académique 1963-1964, nous voudrions mentionner:

a) l'information plus complète qui a été donnée, en étroite collaboration avec la direction de l'enseignement secondaire et le service de l'orientation professionnelle, à tous les élèves de dernière année du cycle secondaire sur les débouchés de la maturité: exposés faits par les représentants des diverses facultés; expositions soulignant les exigences, les programmes et les débouchés des diverses facultés; plaquette de 40 pages « Au seuil de l'Université » destinée à aider les jeunes gens et jeunes filles dans le choix de leur future carrière.

b) L'organisation, en novembre 1963, d'une « Semaine suisse » qui a permis, grâce à des conférences, des films, une exposition, un concert, de faire mieux connaître notre pays aux étudiants étrangers.

c) L'organisation, en juin 1964, des premières Journées des Anciens Etudiants de l'Université de Genève qui sont venus nombreux témoigner de leur reconnaissance et de leur fidélité.

d) L'ouverture de la Cité universitaire qui est en mesure d'accueillir plus de 400 étudiants et étudiantes.

Bernard DUCRET
Secrétaire général de l' Université

JURA BERNOIS

LES EFFECTIFS

En 1963, *l'Ecole primaire* (qui groupe les 9 années d'enseignement obligatoire, moins les élèves qui, à partir de la 5e année, entrent à l'Ecole secondaire) compte plus de 100 000 élèves, formés par quelque 3600 instituteurs et institutrices. La partie française du canton comprend 628 classes, réparties dans 171 communes. 56 localités ont une école à classe unique.

Dans le canton, 9000 enfants restent à l'école primaire après la 4e année scolaire (dont 1390 de langue française) et 5000 entrent à *l'Ecole secondaire* (dont 894 de langue française). Les 24 écoles secondaires du Jura groupent 3860 élèves formés par 151 maîtres et 23 maîtresses. Le

personnel enseignant secondaire connaît un recrutement difficile. Un cinquième des postes est occupé, à titre provisoire, par des maîtres non diplômés.

DANS LES ECOLES NORMALES

A Porrentruy, 70 élèves préparent le diplôme d'instituteur. L'Ecole normale ménagère comprend 24 élèves, l'Ecole normale d'institutrices (à Delémont) 126, la section des maîtresses enfantines 12 et celle des maîtresses d'ouvrages 8.

Gymnases et Université.

A l'Ecole cantonale de Porrentruy, 208 élèves préparent une maturité classique, littéraire, scientifique ou commerciale. Au Gymnase français de Bienne: 76. A l'Université, plus de 3500 étudiants s'inscrivent pour le semestre d'hiver 63-64. La Faculté de droit et de sciences économiques groupe le plus fort contingent: 1057 étudiants; puis viennent les Lettres, la Médecine, les Sciences, la Théologie protestante, la Médecine vétérinaire et la Théologie catholique chrétienne (qui n'a que 9 étudiants).

Dépenses en faveur de l'Ecole.

En 1963, le canton consacre 100 millions de francs à l'Instruction publique: 42 millions pour développer les écoles primaires, 14 pour les écoles secondaires, 26 pour l'université, 4½ pour les écoles normales, 1 200 000 pour l'Ecole cantonale de Porrentruy.

Ces subventions se répartissent ainsi:

1. pour l'enseignement par sections de classes. Dans ce domaine, deux communes seulement du Jura sont intéressées: Renan et Saules;

2. lors de sortie anticipée des élèves d'écoles normales chargés d'occuper des postes vacants (c'est le cas depuis plusieurs années). En automne 1963, 15 élèves de Porrentruy et 28 de Delémont ont été affectés au service de l'école publique, pendant l'hiver;

3. pour l'enseignement des travaux manuels (rétribution des maîtres dans les écoles primaires et secondaires); pour l'aménagement de locaux, l'achat d'outils; pour soutenir les associations vouées au perfectionnement du corps enseignant;

4. pour l'enseignement complémentaire de l'allemand et du dessin technique;

5. pour l'organisation des cours de perfectionnement théoriques ou pratiques. Dans le Jura, l'année 1963 a été marquée par un intérêt en faveur de la méthode de calcul Cuisenaire-Gattegno;

6. pour la gratuité des moyens d'enseignement et du matériel scolaire;

7. pour la construction et la transformation de maisons d'école, de halles, de places de gymnastique;

8. pour les institutions spéciales en faveur d'enfants déficients;

9. pour les bibliothèques scolaires, l'orientation pédagogique, l'enseignement ménager, les écoles enfantines;

10. les bourses (voir rubrique spéciale).

Les constructions scolaires ont bénéficié de subsides cantonaux s'élevant à 21½ millions. Relevons à propos de constructions scolaires qu'un projet de nouvelle Ecole normale à Porrentruy a été accepté après concours d'architectes: celui de MM. Brahier-Portmann, de Delémont. Le peuple sera appelé à voter les crédits nécessaires en 1965.

Pour l'Ecole normale des maîtresses ménagères, un pavillon nouveau a été construit en 1963. Les auteurs du projet sont MM. Tschumi-Baumann, à Porrentruy et Bienne.

Bourses. — Indépendamment des bourses universitaires, un million de francs a été dépensé en faveur des élèves des écoles moyennes (élèves d'écoles secondaires et d'écoles moyennes supérieures), bourses de perfectionnement destinées aux élèves de ces écoles, bourses aux élèves des écoles normales municipales ou privées.

On relève que le nombre des demandes de bourses a considérablement augmenté. La publicité faite en leur faveur en est la cause (2500 demandes en 1962 et 3000 en 1963).

A ce sujet, la Direction de l'instruction publique tient à relever « avec netteté, que les contributions mises à disposition par l'Etat, en vue de la formation des jeunes gens, n'ont pas pour but de remplacer les prestations que la famille est en mesure de verser... L'opinion, maintes fois exprimée, selon laquelle les bourses devraient être allouées automatiquement selon une échelle donnée, ne saurait être applicable dans le Canton de Berne ».

DE LA PÉNURIE EN PERSONNEL ENSEIGNANT

Nous manquons toujours de personnel enseignant. L'augmentation du nombre des naissances se poursuit et nécessite une réorganisation scolaire. Le canton a songé à la décentralisation des Ecoles normales, pour attirer dans la carrière de l'enseignement un plus grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles. Cette décentralisation, pour l'ancien canton, avait déjà commencé et elle se poursuit. Elle atteint, maintenant, le Jura bernois par la création d'une nouvelle Ecole normale mixte de langue française à Bienne, et par la création de classes parallèles à Delémont. Autre solution: à Porrentruy, une classe préparatoire recrutera dans les campagnes les bons élèves d'école primaire afin de les préparer, grâce à un enseignement intensif, au concours d'entrée à l'Ecole normale.

Pourtant 53 diplômes d'instituteurs ou d'institutrices ont été délivrés dans le Jura en 1963. On a breveté, en outre, 13 maîtresses d'école enfantine, 42 maîtresses d'ouvrages (élèves de l'Ecole ménagère, à Porrentruy, et de l'Ecole normale, à Delémont).

Pour l'enseignement secondaire, on l'a dit, la situation n'est pas meilleure. L'Ecole normale supérieure, installée dans les bâtiments de l'Université de Berne, est destinée à former le personnel enseignant secondaire pour l'ensemble du canton. En 1963, l'effectif des étudiants était de 249, dont 142 avaient un brevet d'enseignement primaire et 107 un certificat de maturité.

En 1963, 6 étudiants du Jura seulement sont entrés à l'Ecole normale supérieure. Depuis qu'il leur est loisible de faire leurs études en Suisse romande, les candidats du Jura n'accomplissent, à Berne, que quelques

semestres isolés. Le cours préparatoire pour ceux qui sortent d'un gymnase se fait à l'Ecole normale de Porrentruy. En 1963, ce cours groupait 14 candidats, soit 7 littéraires et 7 scientifiques.

DES GYMNASES

La pénurie qui se fait sentir également dans les carrières universitaires a favorisé l'ouverture de deux nouveaux gymnases, l'un à Interlaken et l'autre à Langenthal. Mais on a pris d'autres mesures encore.

Parmi les travaux législatifs, la réalisation la plus importante fut la revision de la loi sur les gymnases. Depuis le 1er avril 1963 l'enseignement y est gratuit. Le matériel et les moyens d'enseignement qui restent la propriété des élèves sont, il est vrai, à la charge des parents, toutefois les étudiants intéressés peuvent toucher des bourses en vue de l'acquisition de ce matériel.

Pour les élèves des régions frontières, qui ne peuvent fréquenter un gymnase public bernois (perte de temps, frais de déplacement ou d'entretien élevés), il est prévu la possibilité de s'inscrire dans un gymnase d'un canton voisin. L'Etat assume alors les trois quarts de l'écolage, la commune de domicile de l'élève, l'autre quart.

Pour les communes, sièges d'un gymnase, l'Etat subventionne « l'exploitation » des classes de gymnase, c'est-à-dire couvre 70 à 90 % des dépenses consenties par la commune pour les traitements, l'acquisition du mobilier et du matériel, l'entretien des locaux et des moyens d'enseignement, les frais d'amortissement des installations scolaires, etc.

COMMISSIONS DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

La Commission pour l'enseignement primaire a réédité le livre de lecture de première année, et a retenu un nouveau cours d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur. En outre, un manuel d'arithmétique (7e année) et un manuel pour l'enseignement des ouvrages féminins sont sous presse.

La Commission pour l'enseignement secondaire a surtout recherché des manuels suisses ou étrangers s'adaptant à notre enseignement; en outre elle a introduit l'ouvrage: « Géométrie, première partie », de F. Gonseth et E. Delaplace.

DE L'INSPECTORAT

L'inspectorat des Ecoles secondaires, dans le Jura, était assumé jusqu'ici par M. Henri Liechti, professeur à l'Ecole normale. Le remaniement des arrondissements du canton a modifié le statut de notre inspecteur secondaire. C'est actuellement un poste à plein emploi et le Jura, avec les classes françaises de Bienne, est devenu le troisième arrondissement du canton.

AU MUSÉE SCOLAIRE

Nous n'avons pas de musée scolaire décentralisé pour le Jura. La Schulwarte de Berne assure le service de prêts des livres, des tableaux, du

matériel didactique à toutes ses classes abonnées. Le musée scolaire organise, en plus, des expositions temporaires. Il faut relever celles qui eurent lieu en 1963:

a) Utilisation pacifique de l'énergie atomique (démonstration bien faite de physique nucléaire élémentaire).

b) Comment les enfants de Berlin voient la Suisse (dessins d'enfants berlinois).

c) Notre forêt (en liaison avec l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature).

d) Le bon livre pour la jeunesse et Illustrations des ouvrages de l'Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse.

UNE INSTITUTION NOUVELLE

Un concordat intercantonal, établi entre Berne et ses voisins, permettra la création d'un technicum agricole à Zollikofen. Cette réalisation, pleine de promesses, était attendue. Devenue indispensable par suite de l'orientation nouvelle qui entraîne l'agriculture, elle permettra de repenser certains problèmes fondamentaux de l'économie suisse et de leur trouver des solutions neuves. Par une votation populaire, en décembre 1963, 4½ millions de crédits ont été alloués pour couvrir les prestations dues par le canton.

P. Rebetez

NEUCHATEL

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En tenant compte de plusieurs circonstances, en particulier des nombreux changements intervenus dans l'organisation du Département de l'instruction publique, Monsieur le conseiller d'Etat m'a chargé, cette année encore, de rédiger la chronique neuchâteloise.

Dès son retour d'Afrique, le 16 juillet 1964, où il remplissait les fonctions d'administrateur scolaire auprès de la République du Congo, M. Ernest Bille, 1er secrétaire du Département, fut nommé au nouveau poste de chef du service de l'enseignement, M. Roger Hügli, 1er secrétaire-adjoint étant désigné comme 1er secrétaire. Le directeur général de l'Unesco ayant fait appel à M. Bille pour remplir les importantes fonctions d'expert en matière d'enseignement et d'administration scolaire au Congo, notre collègue donna sa démission et s'embarqua pour l'Afrique, le 25 août. M. Hügli, 1er secrétaire, fut nommé chef du service de l'enseignement, et, tout récemment, M. Samuel-André Gédet, ancien instituteur, depuis 22 ans directeur de l'Orphelinat Borel, à Dombresson, était désigné comme 1er secrétaire, avec entrée en fonctions en février 1965. Enfin, le Conseil d'Etat a prié